

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AJACCIO

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 10 mars 2020, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Jean-Pierre MALAMAS, époux de Madame Danielle Catherine MATTEI, demeurant à GROSSETO-PRUGNA (20166) 1 résidence "Les Candilelli" Porticcio, né à MALAKOFF (92240), le 8 janvier 1949, marié à la mairie de GROSSETO-PRUGNA (20166) le 12 novembre 2005 et décédé à GROSSETO-PRUGNA (20166), le 11 mars 2018.

Il a possédé pendant plus de TRENTE ANS (30 ans) dans un ensemble immobilier situé à AJACCIO (20000) 7, rue des Halles cadastré : section BX numéro 218 pour une surface de 3a 33ca le lot de copropriété n°18 représentant au 5ème étage, une pièce indépendante à usage actuel de débarras, dont l'accès se fait par l'escalier principal.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr